

## 1993 : UNE ANNÉE PLEINE DE DÉFIS

1992 nous a donné une image, un bref aperçu, un échantillon de ce que va être 1993. Les principaux défis à relever seront: la crise économique, la conservation des acquis sociaux, le chômage, la pauvreté.

Peu d'éléments réjouissants ont mobilisé la presse genevoise durant l'année écoulée, si ce n'est la victoire de Marc ROSSET aux Jeux Olympiques de Barcelone.

### La crise économique

Par le maintien des investissements, lors de l'examen du budget 1993, ainsi que des montants attribués à l'entretien du patrimoine administratif et financier, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont désiré que LANCY garde son image de collectivité stimulante pour l'économie privée, ceci toujours avec la rigueur qui nous est imposée en ces temps difficiles de conjoncture.

Ils ont également maintenu les acquis sociaux, tant au niveau de leurs collaborateurs qu'au niveau des infrastructures mises à disposition de notre population.

### Le chômage

Par sa motion traitée lors d'une séance du Conseil municipal (mais malheureusement refusée!), notre Parti a soulevé cet épineux problème qui touche de plus en plus nos concitoyens. Nous sommes convaincus qu'il y a possibilité, au niveau communal, d'épauler les services cantonaux submergés par les attentes croissantes d'une population active à la recherche d'un emploi.

Il est fondamental que notre commune mette à disposition une structure pour les personnes ayant perdu leur emploi, animée par des gens de l'économie privée plus proches de la réalité et des possibilités face à ces difficultés quotidiennes qui affectent l'individu jusque dans sa

dignité. Le programme est entamé, mais il ne peut pas s'endormir et une solution efficace avec l'appui de tous doit être rapidement trouvé.

Déjà Clemenceau disait: "Si vous voulez agir, mettez-vous au travail, sinon créez une commission".

### La pauvreté

Un point également soulevé par notre Parti, triste situation qui va en augmentation parfois tout près de chez nous. Nous tous, citoyens confondus, devons être attentifs à notre entourage, à notre voisinage. Chacun peut apporter quelque chose à autrui, même à un être inférieur. Mais au fait, inférieur à qui et à quoi? Par rapport à quoi et à qui? Qui oserait prétendre connaître son degré de compétence et d'incompétence? Le principal est de donner un peu de soi et tout d'abord de respecter, de considérer tout être humain. Une question de coeur, de conscience et de devoir que l'on doit honorer et qui peut rassurer un être désemparé ou victime de circonstances malheureuses.

Lorsque l'on voit la situation et le fonctionnement des services cantonaux responsables de ces difficultés, il est temps que les administrations communales telles que LANCY agissent énergiquement et avec dynamisme dans la mesure de leurs possibilités, afin d'apporter quelques suggestions (même éphémères) qui donneraient confiance à notre population.

"Une civilisation se juge par ce qu'elle fait pour celui qui produit - l'homme -, pour celui qui ne produit pas encore - l'enfant - et pour celui qui ne produit plus - le vieillard".

Olivier LORENZINI

## SOMMAIRE

Budget 1993

Page 2

Chômage, chômage, quand tu nous tiens...

Page 3

Un tram 13 à Lancy?

Page 4-6

La maison Bernasconi

Page 6-7

# BUDGET 1993

## Les contraintes budgétaires d'une commune

On dit communément que le budget d'une entité publique transcrit dans les faits à court, moyen et long terme, les orientations prises en matière de politique sociale, économique, culturelle, de loisirs, de sécurité, de protection de l'environnement, d'équipements, etc.

Le cadre, pour les communes, est en plus fixé par la nécessité de présenter, conformément à l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, un budget équilibré, exercice devenu difficile et délicat en ces temps où le resserrement des rentrées fiscales se fait de plus en plus ressentir.

A Lancy enfin, la nécessité de redresser la barre après un exercice 1991 déficitaire de près de 1,3 millions de francs et un exercice 1992 à l'issue encore incertaine, devenait un impératif, même si la commune détient une fortune appréciable et souvent enviée.

La difficulté s'accroît lorsque l'on sait qu'on ne dispose que d'une marge de manoeuvre restreinte puisque les 90% du budget de fonctionnement sont liés à des dépenses contractuelles pratiquement incompressibles, à court terme tout au moins, et engagées depuis longue date, s'agissant notamment de charges de personnel, d'amortissements, du service de la dette, ou encore de subventions à payer au canton (comme par exemple la destruction des ordures aux Cheneviers) ou encore aux communes (comme le SIS, la contribution aux communes frontalières).

## Quel budget pour 1993 à Lancy?

Mis en chantier au printemps déjà, le budget 1993 de la Ville de Lancy a fait l'objet d'une analyse approfondie de la part du Conseil Administratif. Devant faire face aux diverses contraintes évoquées plus haut, celui-ci a été amené, avec l'aide de l'administration municipale, à prendre un certain nombre de mesures pour assurer l'équilibre budgétaire, et cela sans hausse des centimes additionnels. Concrètement, cela s'est traduit:

- par une réduction de 10 postes de travail par rapport au budget 1992, sur un total à l'origine de 157 postes à plein temps. Cette diminution des effectifs, basée

exclusivement sur les départs à la retraite et les départs naturels connus, a été rendue possible par des modifications d'organisation interne et par la fermeture définitive de la Toison d'Or à Gryon;

- par une contribution temporaire du personnel aux économies à l'image de celle pratiquée par la Ville de Genève et par d'autres communes suburbaines;
- par un réexamen des projets d'investissement: il a fallu opérer un choix, plusieurs d'entre eux ayant dû être repoussés dans l'optique de pouvoir absorber en temps utile la charge financière que va représenter une partie de l'important chantier de la couverture de la T104 et de ses aménagements extérieurs;

- par la mise en place d'un contrôle encore plus rigoureux des dépenses courantes, avec la ferme volonté de remettre en question le bien-fondé de chaque dépense.

En élaborant le budget 1993, le Conseil Administratif n'a cependant jamais perdu de vue certaines priorités et a porté une attention particulière aux habitants de

Lancy, aux aînés, aux jeunes comme aux personnes en difficulté, aux sociétés communales et à ceux qui font notre vie sociale. Il a exprimé sa volonté de maintenir une qualité de vie et l'obligation morale d'entretenir le patrimoine communal. Il a résolument opté, tout en ciblant ses projets, pour une politique d'investissement et non de repli, mais devant agir comme un stimulant.

De cette réflexion est issu un budget de fonctionnement de 55,3 millions de francs, en recul de 662'000 francs à comparaison égale avec le budget 1992. Et c'est bien la première fois que l'on assiste à un budget plus faible, commandé par les circonstances. Quant aux investissements nets, ceux-ci devraient atteindre la somme de 16,9 millions de francs.

La moralité de cet exercice budgétaire nous a démontré que nous devons nous habituer à vivre avec plus de mobilité dans nos têtes et à faire preuve de davantage de créativité, mais que d'un autre côté il ne fallait pas nous leurrer: les contraintes sont telles que les limites sont rapidement atteintes.

**Marco FÖLLMI**  
Maire  
délégué aux finances

## Le Conseil Administratif a exprimé sa volonté de maintenir une qualité de vie et l'obligation morale d'entretenir le patrimoine communal

# Chômage, chômage, quand tu nous tiens...

Les signes précurseurs qui annonçaient la venue d'une période plus difficile n'ont cependant pas manqué!

Mais il a fallu attendre que chacun connaisse dans son entourage immédiat, un père, une amie, un frère, auquel la porte de l'emploi a été fermée. Et on a ri au nez de ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme.

Maintenant qu'il y a un cadavre au coin de la rue, on s'inquiète (sic) des mesures à prendre pour limiter les dégâts; mais voilà: bien qu'il y ait urgence, l'inertie qui règne en Suisse est colossale et la délégation de compétences est telle que, finalement, personne n'est capable de prendre la décision qui s'impose.

Aux chômeurs, on répond donc: "Que voulez-vous que nous fassions, c'est aux cantons de trouver des solutions...". Et des cantons, la réaction est: "C'est à Berne qu'il faut en référer!"

Dans l'intervalle, le nombre des chômeurs "inscrits" augmente; celui de ceux en fin de droit devient catastrophique, engendrant tous les maux découlant de l'oisiveté forcée, et le cortège des difficultés consécutives au mépris que témoignent encore certains "nantis" (qui pourraient bien ne plus l'être longtemps) envers ceux à qui l'on dénie un droit fondamental inscrit dans la Charte des Droits de l'Homme et du Citoyen avant que d'être inscrit dans la Charte Sociale Européenne, celui de travailler.

Même si la conjoncture économique actuelle ne laisse présager - en tout cas à court terme - une reprise des activités, il est sans nul doute possible (à condition que la volonté politique existe) de limiter, sinon d'enrayer, un processus de décomposition de la situation au sein d'une commune déjà, en bousculant si besoin est ou en se débarrassant de fâcheuses habitudes, voire en se tournant dans une autre direction: au Moyen Age, les serfs se réfugiaient dans le château de leur Seigneur à la moindre alerte et y recevaient solidairement l'aide qu'il leur fallait, à charge pour le Maître de prendre les mesures appropriées.

Durant les années de vaches grasses, alors qu'en général chacun avait la possibilité - relative - de faire face à ses difficultés, l'on a développé "l'Etat Providence".

Maintenant que ce même Etat Providence devrait prouver son efficacité, il fait défaut et les bonnes intentions avec lesquelles il endort une population de plus en plus sceptique et désabusée ne portent plus les effets escomptés: les parlotes n'ont à ce jour pas apporté d'amélioration; on a certes augmenté la durée du droit aux prestations des chômeurs, mais ce n'est qu'un pansement sur une jambe de bois. Nombreux sont ceux qui attendent en vain l'occupation temporaire au moins promise par ce même Etat qui par ailleurs tente de réduire les postes d'emploi.

Hypocrisie ou/et incurie?

Si d'aucuns prédisent une légère reprise de l'activité, beaucoup l'attendent ardemment et ne souhaitent que se voir réhabiliter dans leur statut de travailleur. C'est notre voeu pour 1993.

Claude FONTAINE

**Il est sans nul doute possible -  
à condition que la volonté poli-  
tique existe - de limiter, sinon  
d'enrayer, un processus de  
décomposition de la situation  
au sein d'une commune déjà**

La nuit n'est jamais complète  
Il y a toujours puisque je le dis  
Puisque je l'affirme  
Au bout du chagrin  
une fenêtre ouverte  
Une fenêtre éclairée  
Il y a toujours un rêve qui veille  
Désir à combler faim à satisfaire  
Un coeur généreux  
Une main tendue une main ouverte  
Des yeux attentifs  
Une vie la vie à se partager.

Paul ELUARD

# UN TRAM 13 À LANCY?

## Pourquoi ?

Les études du plan directeur "Transports collectifs 2000" ont confirmé l'intérêt de la création d'une nouvelle ligne de tramways qui porte le numéro 13. En réalité, il s'agit d'un concept d'exploitation qui prévoit plusieurs connections sur deux axes:

- Place des Nations - Bachet,
- Gare des Eaux-Vives - Voirets - Zone industrielle de Plan-les-Ouates;
- Moillesulaz - Bachet,
- Place des Nations - Voirets - Zone industrielle de Plan-les-Ouates.

Cette conception donne une position clé au Grand-Lancy et, en particulier, à une liaison entre les ateliers et dépôts du Bachet et les deux axes principaux que sont la route des Acacias et le trajet à travers Carouge.

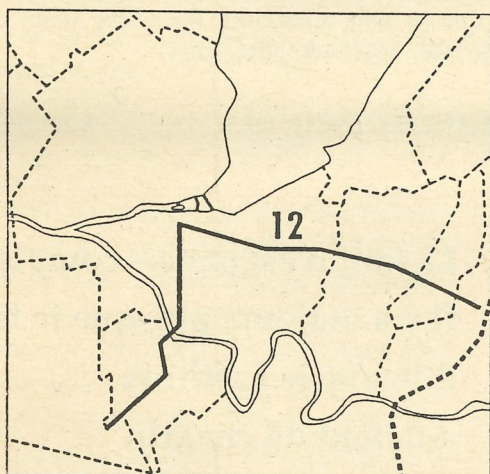
Notre municipalité a bien compris l'exigence d'une exploitation rationnelle, ainsi que la chance d'améliorer, par des transports publics efficaces, la liaison Lancy/Centre-Ville. Une résolution demandant l'étude d'une liaison entre le Pont-Rouge et le Bachet a été votée en ce sens.

Le projet que l'Etat a élaboré est une réponse à notre demande, mais débouche sur un tracé bien défini à deux options:

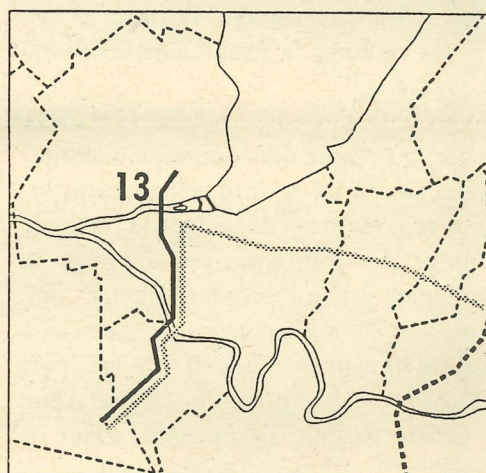
- Pont-Rouge, Sous-Mallet, Sous-Mairie, chemin du 1er Août, chemin des Semailles,
- Pont-Rouge, route du Gd-Lancy, avenue Eugène-Lance, chemin du 1er Août, chemin des Semailles.

Indépendamment de ces deux options, le passage par le chemin des Palettes devient une nécessité dans l'optique du concept d'exploitation développé plus haut.

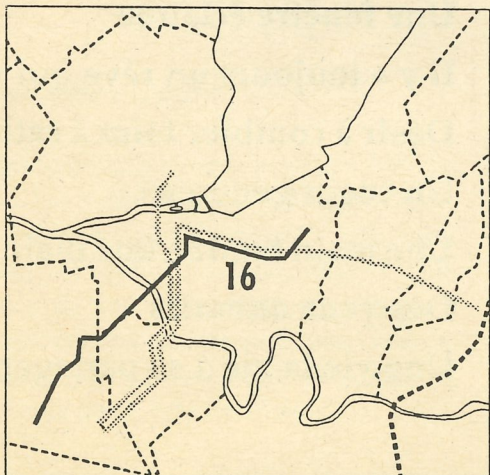
*Concept d'exploitation : quatre lignes de tramway (projet de réseau des transports publics à l'horizon 2000-2005, infrastructure de tramway complétant la ligne de métro automatique léger).*



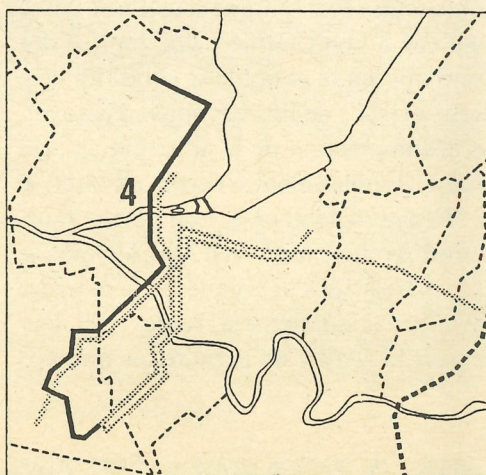
Ligne existante : le tram 12



Première mise en exploitation : le tram 13



A terme : ligne 16 Semailles - gare des Eaux-Vives



A terme : ligne 4 Bachet-de-Pesay - Semailles - place des Nations.

## Quel tracé ? Quelle intégration au site ? Quelle exploitation ?

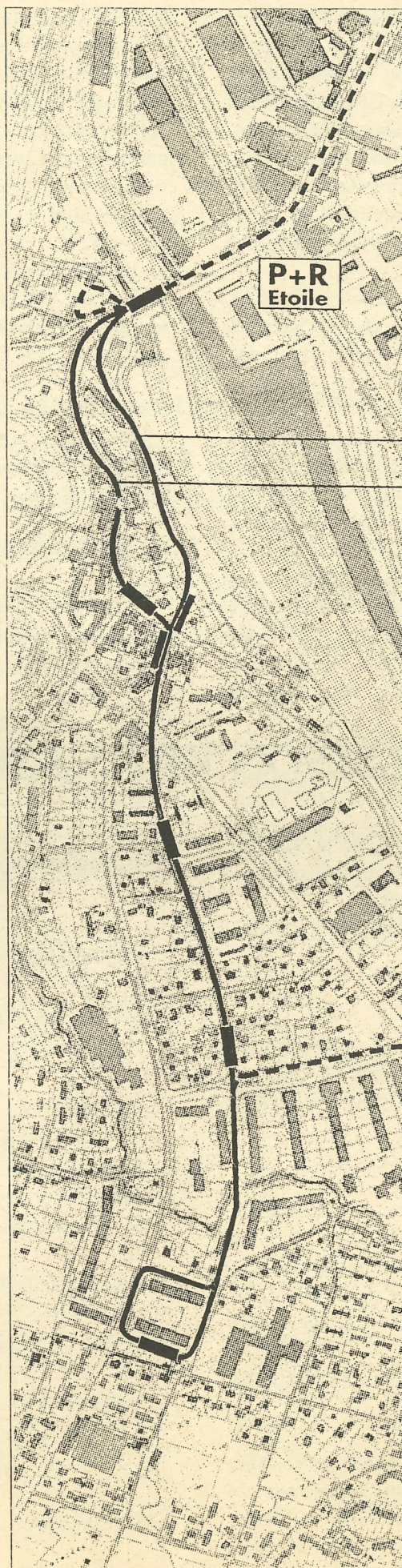
Ces questions sont capitales et difficilement conciliables selon les critères retenus.

En passant sous les immeubles Mallet et sous la Mairie, nous protégeons l'aspect du Village en l'état, ainsi que la conception du trafic motorisé et des deux-roues actuelle. Nous pouvons créer un arrêt sous la Mairie pour les habitants du Mallet. Cependant, nous passons à travers un parc public et y implantons un viaduc. Nous modifions un site naturel, tout en pouvant le remodeler avec une nouvelle végétation. Nous augmentons la vitesse d'exploitation, diminuons les coûts et réduisons la durée et les nuisances des travaux.

En passant au travers du village, nous supprimons la berme centrale arborisée, nous devons reprendre toutes les canalisations et modifier les schémas routiers. Nous devons semble-t-il renoncer à l'arrêt intermédiaire du Mallet pour des raisons de sécurité.

Le tracé par le chemin des Semailles correspond sur le plan à une notion de vitesse d'exploitation et d'une desserte directe des zones développées ou appelées à l'être. Il faudrait cependant supprimer près de 300 places de stationnement en une première étape, introduire un sens unique, empiéter sur les terrains privés et arborisés pour pouvoir éventuellement réintroduire des possibilités de parcage. Nous transformerions donc ainsi fondamentalement l'image d'un quartier.

La jonction par le chemin des Palettes devrait entraîner la modification totale des lieux, voire la disposition de la berme centrale et du giratoire qui viennent d'être aménagés.



## Stations de la branche «Grand-Lancy»

Pont-Rouge

Variante «sous Mairie»

Variante «route du Grand-Lancy»

Lancy-village

Semailles

Palettes

Voirets

*La Branche «Grand-Lancy» entre le Pont-Rouge et les Voirets : environ 4,7 km de voies à construire (aller et retour).*

## Comment répondre à de telles problématiques ?

Ces problèmes éminemment ardues ne peuvent pas nous contraindre à une décision capitale au stade actuel. Certes, l'Etat attend une prise de position de notre part, mais il faut analyser très soigneusement l'impact d'un choix qui déterminera pour des décennies la vie de notre Cité. Le groupe "aménagement du territoire" de notre Association et notre groupe au Conseil Municipal ont décidé de distinguer deux étapes:

1. Permettre l'arrivée du tram 12 à l'"Oasis" des Palettes comme cela a été voulu et approuvé par toutes les instances. Nous pourrions ainsi analyser les transferts de charge entre le 12 et les lignes 4-44, ce qui sera un premier élément pour le futur.
2. Pendant cette phase, et même au-delà, nous devons choisir un tracé qui aura été minutieusement élaboré après de très larges consultations populaires. Ce deuxième temps ne revêt pas un caractère d'urgence, car l'échéance est bien ultérieure à l'an 2000.

En plus de cette distinction en deux phases, nous sommes d'avis qu'un tracé alternatif pourrait être étudié sur un axe où l'on éviterait la suppression massive des places de stationnement et où il serait possible de mêler les nuisances routières et ferroviaires: nous pensons

donc à l'avenue des Communes-Réunies.

La jonction des lignes 12 et 13 pourrait alors se faire à la boucle de l'"Oasis" des Palettes, d'où nous pourrions éventuellement emprunter le chemin des Palettes jusqu'à la hauteur de l'avenue du Curé-Baud, avant de rejoindre par celle-ci la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

## Quelles sont les décisions du Conseil Municipal ?

Dans sa séance du 26 novembre 1992, à l'unanimité, il a voté une résolution qui reprend en majeure partie nos souhaits: arrivée du tram 12 aux Palettes, étude d'un tracé par l'avenue des Communes-Réunies et du Curé-Baud qui soit aussi élaborée que celle du chemin des Se-mailles. Il a donc entériné notre volonté de voir le tram 13 arriver un jour à Lancy et a fait un premier choix, peut-être encore prématuré, en choisissant la variante sous la Mairie.

## A vous de vous exprimer !

Nous serions ravis de recevoir vos remarques, critiques, encouragements ou suggestions sur ce sujet de très grande importance.

**Bernard FALCETTI**

# LA MAISON BERNASCONI

En avril 1991, le Conseil municipal de la Ville de Lancy a eu la riche idée d'acquérir cette superbe propriété à l'entrée du village du Grand-Lancy.

Les raisons qui ont motivé cette décision étaient les suivantes:

### - Urbanistiques:

Dernière parcelle de 20'000 m<sup>2</sup> au Grand-Lancy, dont une partie en zone constructible (pour mémoire, je rappelle le projet de revitalisation du village du Grand-Lancy).

### - Besoins de l'administration:

A l'époque, la maison de maître aurait pu être destinée pour les besoins de l'administration.

Le solde de la parcelle (zone 4B) permet d'envisager la construction d'un immeuble locatif de 4'500 m<sup>2</sup> de plancher, correspondant à un immeuble de 45 logements de 100 m<sup>2</sup>.

Le parc: zone de détente et de loisirs, ouvert à toute la population.

Par un beau soir d'automne, le Conseil administratif, lors d'une séance plénière, a proposé au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'affecter la maison de Maître à l'installation du Musée des instruments anciens, situé actuellement à la rue Lefort et géré par la seule Ville de

La Ville de Genève se trouva fort dépourvue lorsque la crise fut venue.

Elle s'en alla voir le Conseil Administratif de la Ville de Lancy  
VAISSADE en tête, soutenu par DEUBER-PAULI  
"Nous avons un excellent musée à placer dans cette demeure,  
les instruments anciens, collection de rêve pour un visiteur à l'heure."

La Conseil Administratif:

Comme il est joli, comme il est beau!

Si votre musée a aussi bonne presse que vos qualités de Magistrat

Nous serons les Maîtres de la culture et les "pigeons" de vos débats

Et c'est alors que le Conseil Administratif, lors d'une séance mouvementée

Proposa ledit musée à des élus très partagés.

Après un long débat, le vote a pu se dérouler

Une courte majorité favorable s'en est dégagée

Mais à ce jour, le PDC ne croit toujours pas en ce musée.

Genève à laquelle appartient cette collection.

Quelle riche idée également...

Car s'il a fallu être riche pour acquérir cette propriété, il faudra l'être encore plus pour y installer ce musée.

Combien nous coûterait ce musée?

- 1) Somme prévue pour le fonctionnement du musée: Fr. 400'000.- par année.  
Part promise de la Ville de Genève: Fr. 140'000.-, soit uniquement pour le fonctionnement, à charge de notre Commune: Fr. 260'000.- par an.
- 2) Sans compter: les 700'000.- budgétisés pour la transformation de la maison dans ce but, ni les frais d'amortissement de ce bâtiment, estimé lors de l'achat de la propriété à Fr. 1'000'000.-, soit au total une contribution annuelle de la Ville de Lancy: environ Fr. 430'000.-.

Le mandat donné au Conseil administratif pour poursuivre l'étude devra confirmer ces chiffres, annoncés en séance publique.

De plus, pendant combien de temps la Ville de Genève pourra-t-elle assurer sa promesse (participation de Fr. 140'000.- par an) lorsque l'on sait que M. VAISADE n'a pas renouvelé sa subvention de Fr. 20'000.- pour le Jazz-Parade 1993?

N'oublions pas non plus que la Commune de Lancy a un projet en cours (estimé à 3 millions) pour la transformation de la Ferme Pillet, située au chemin de la Vendée. Le programme y prévoit une salle de concerts pour l'Orchestre de Chambre de la Ville de Lancy et autres et des locaux de répétitions.

De ce fait, il m'apparaît encore plus déraisonnable de poursuivre ces études parallèlement, sans envisager qu'il y ait possibilité de réunir ces deux activités culturelles (Musée et Orchestre) dans un lieu commun.

D'autre part, si ce musée est certes très intéressant et la collection d'une valeur inestimable, cette charge ne devrait pas être assumée par la Ville de Lancy. Il est clair que par les temps qui courent, la charge de la culture garantie par la Ville de Genève est très lourde mais si la solution doit être apportée à ce problème inquiétant (voir les diminutions de subventions inhérentes à la culture), il appartient à l'Association des Communes Genevoises d'étudier un projet de péréquation financière permettant le maintien de l'infrastructure culturelle chère à notre République.

Il y a d'autres idées pour installer ce musée: compte tenu du peu d'affluence de celui-ci, il y a lieu de le redynamiser. Si notre population se déplace très peu dans celui-ci, c'est que celui-ci doit se déplacer auprès d'elle. Pourquoi ne pas envisager des expositions itinérantes, placées dans des vitrines, situées dans des bâtiments culturels tels que: Institut Jaques-Dalcroze, Conservatoire Populaire de Musique, Conservatoire de Musique, Collèges, autres bâtiments publics...

Quand à la Maison Bernasconi, beaucoup de nos Conseillers ont proposé des possibilités quant à son affectation:

- location à des missions étrangères (il y a de plus en plus de pays dans notre monde qui ont besoin de s'installer près des organisations internationales)
- y implanter la Maison de l'Environnement (ou Croix Verte)
- location pour des associations professionnelles demanderesses...

## **La revitalisation du Village du Grand-Lancy passe-t-elle inévitablement par l'installation du Musée des instruments anciens ou plutôt par la construction de nouveaux logements ?**

Autant de propositions qui, d'une part, nous permettent de conserver la jouissance du parc mais qui, de plus, auraient aussi l'avantage d'enregistrer des recettes plutôt que des dépenses.

Certes, ce projet est actuellement au stade d'étude, selon décision prise et le crédit pas encore voté. Il est urgent d'attendre afin de bien maîtriser les tenants et aboutissants d'un tel projet avant de se prononcer définitivement.

Cette maison, aussi triste soit-il qu'elle reste vide, peut être utilisée par notre population telle quelle et à titre provisoire (comme l'a proposé notre ami Bernard FALCETTI) pour y organiser des soirées privées, familiales ou diverses rencontres, tout comme la Ferme Marignac.

Pour conclure, est-ce que la revitalisation du village du Grand-Lancy passe inévitablement par l'installation du Musée des instruments anciens ou plutôt par la construction de nouveaux logements, par définition, la venue de nouveaux habitants, la rénovation de la salle communale, la réhabilitation des immeubles propriété de la Ville de Lancy, ou encore l'utilisation urgente de la maison Roch ?

Aux élus de me convaincre.

**Olivier LORENZINI**

D'ici le mois de juin, l'Association PDC de la Ville de Lancy organise quatre séances d'information:

PETIT-LANCY VILLAGE

fin avril

LANCY SUD

fin mai

CAROLINE

fin juin

## SEANCE D'INFORMATION Grand-Lancy Village

*"Quel développement pour les  
prochaines années?"*

**Mardi 23 mars 1993, 20 h 00**  
**Salle Communale du Grand-Lancy**

Avec la participation de Monsieur Marco FÖLLMI, Maire de la Ville de Lancy

Entrée gratuite - Suivie d'une collation

## “L'ÉCHO de Lancy” nouveau est arrivé!

Après quelques tergiversations quant au format, à la fréquence de parution et au nombre de pages de votre journal d'information lancé en favori, le premier numéro de cette année 1993 est enfin en votre possession. La richesse de l'actualité politique de notre Commune nous a amenés à publier un *Echo* spécialement long qui traite de presque tous les dossiers importants de la vie communale. Dorénavant, nous essayerons de vous informer de manière régulière!

C'est également dans une optique d'information continue et proche des citoyens que nous avons mis sur pied un cycle de conférences sur le développement à venir de notre Commune qui se dérouleront ce printemps. En espérant vous voir nombreux pour vous informer sur l'avenir de Lancy, nous vous donnons rendez-vous le mardi 23 mars à 20 heures à la Salle Communale du Grand-Lancy.

Stéphane LORENZINI

### **Merci Michel!**

Le PDC de la Ville de Lancy tient à exprimer toute sa reconnaissance à Michel Brélaz, conseiller municipal de la Ville de Lancy pendant de nombreuses années, qui a décidé de mettre un terme à sa carrière au niveau communal. Nous lui exprimons nos meilleurs vœux pour son avenir.

### **Equipe de Rédaction:**

Mme Claude FONTAINE  
M. Bernard FALCETTI  
M. Marco FÖLLMI  
M. Olivier LORENZINI  
M. Stéphane LORENZINI